

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du 28 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit octobre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

**Etaient présents :**

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Sandrine THIRION -
Présents :	15	M. Jean-Charles MARIE - Mme Stéphanie GAUTIER - M. Eric RIO - Mme
Votants :	15	Danielle JACQUIOT - M. Valentin MANGEOLLE - M. Philippe MORCELY -
Absents :	0	Mme Chantal LESOU - Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Michel
Excusés :	0	DUPONT - Mme Aurore COURGEY - M. Olivier BOURNEZ - Mme Mélanie BOUERY

**Date convocation :**

24 octobre 2025

Absent (s) : //

**Date affichage :**

29 octobre 2025

Procuration (s) : //

M. Jean-Luc DEVILLONI est nommé secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 32/2025**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le Département va engager une réfection du pont ainsi que la réalisation d'une écluse rue de la Vaivre à Chaux pour en sécuriser la circulation. La Commune en profiterait dans la continuité de ces travaux, pour aménager des trottoirs sur une partie de cette même voirie. A cette fin, il convient de solliciter une aide financière du Département et de la DETR/DSIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOpte** ce projet pour la totalité de sa réalisation

**SOLLICITE** une aide financière du Département et de la DETR/DSIL

**AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ces projets

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents –  
Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 28 octobre 2025 – Le Maire, Jacky CHIPAUX